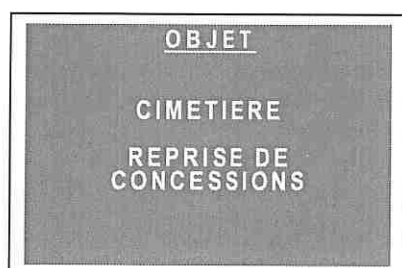


**2024/004**  
**3.5.7**

Conseillers Municipaux	
En exercice	25
Présents	22
Pouvoirs	3
Exprimés	25



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 5 janvier 2024, s'est réuni le **11 janvier 2024** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

**Présents** : M. Jean-Claude PROVOST, Mme Katia de SAINT-JUST, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOQUET, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h35), M. Dominique CHARTIER, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

**Absents excusés** : M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Pauline RAGUET-FERRE.

M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Pierre-Yves HABAY  
Mme Anne-Sylvie LE RESTE a donné pouvoir à M. Yoann CARGOQUET  
Mme Pauline RAGUET-FERRE a donné pouvoir à Mme Stéphanie GUILLET

☒ Mme Stéphanie GUILLET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est en charge de la police du cimetière. Dans ce contexte, il est nécessaire de procéder à la reprise de certains terrains communs et de concessions échues affectées aux sépultures en service ordinaire dont le délai de réutilisation prévu par le règlement est arrivé à expiration ou arrivées à échéance et non renouvelées.

Les opérations de reprise, si elles sont acceptées par le Conseil municipal, seront exécutées à partir du 12 avril 2024.

Les emplacements du cimetière communal à reprendre sont les suivants :

### Terrains communs

Section	Numéro	Cimetière	Nom
M	110A	Ancien	LALLEMAND
M	211A	Ancien	MARCHAND
M	513A	Ancien	GÉRARD
M	612A	Ancien	RIARD
M	713A	Ancien	POTIRON

### Concessions échues

Section	Numéro	Cimetière	Nom
E	407A	Ancien	HOSSARD
E	408A	Ancien	GIRAUD
J	503A	Ancien	LEVESQUE
G	301A	Ancien	FRICAUD
G	204A	Ancien	COUROUSSÉ
G	206A	Ancien	CHAUVIN
H	606A	Ancien	BAUDOUIN

A	708N	Nouveau	CHRETIEN
A	704N	Nouveau	AUFFRAY
A	703N	Nouveau	GUERIN

Les corps s'y trouvant en seront exhumés, sauf s'ils sont intacts, et déposés à l'ossuaire.

Les monuments, stèles, emblèmes, plaques, se trouvant sur la sépulture devront être enlevés par la famille avant le 12 avril 2024. Dans le cas contraire, la commune procédera à leur enlèvement et à leur destruction.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** de procéder à la reprise des concessions échues et non renouvelées ainsi que des terrains communs tels que listés ci-dessus,
- **PRECISE** que les travaux de reprise seront confiés à l'entreprise agréée TOURILLON et réalisés sous le contrôle du Brigadier de police municipale, dans les conditions du devis n°DE00003855 pour un montant de 6 970,91 € HT,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme, le 16 janvier 2024

LE MAIRE,  
JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le 16/01/2024